

me dont ils sont peu responsables, bien qu'ils y soient pour quelque chose. Les Canadiens qui s'inquiètent de la qualité de la vie dans nos villes devraient chercher une autre solution que la réduction brutale de l'immigration, s'ils veulent améliorer la vie urbaine.

22. Pareilles fausses idées abondent également en ce qui concerne l'incidence de l'immigration sur les prestations et les services sociaux, et sur les services de santé. Aucun des témoignages n'a étayé par des faits la notion populaire voulant que les nouveaux venus utilisent ces services plus que les Canadiens de naissance. Bien au contraire, le Comité a l'impression que l'utilisation de ces services par les immigrants est inférieure à la moyenne nationale, pour la raison évidente qu'un grand nombre d'entre eux sont originaires de pays où de tels services sont traditionnellement assurés par la famille. En fait, il semblerait que les migrants interprovinciaux et les migrants «campagnes-vers-villes» aient beaucoup plus recours à l'aide qu'offrent les gouvernements que les personnes venues de l'étranger.

23. La contribution des immigrants au sein de la population active n'est pas moins productive que celles des Canadiens de longue date. Les critères de sélection sont conçus de manière à assurer que les nouveaux venus soient en mesure d'obtenir des emplois sans entraîner le licenciement des travailleurs canadiens. L'Association sikh indo-canadienne de Prince Rupert a déclaré:

«... Les Indiens d'Asie ont réussi à trouver des emplois, à obtenir un revenu familial élevé, à acheter leur propre domicile, et à se sentir chez eux au Canada.» (09)

D'autres personnes ont tenté d'expliquer les difficultés initiales que connaissent certains immigrants dans la recherche d'emplois satisfaisants. Un économiste, lui-même immigrant, a déclaré au Comité que: «... la mobilité (en matière de profession) est inhérente à la structure des professions» (47:38); il faisait ainsi allusion à un ensemble de facteurs tels que l'ancienneté professionnelle dans les syndicats, les différences techniques entre les pays dans l'exercice d'un métier et d'autres éléments. Il est possible que ces facteurs compliquent la tâche d'un immigrant à la recherche d'un emploi stable.

24. Certains mémoires alléguaient que les immigrants, particulièrement ceux qui ne sont pas de race blanche, contribuent considérablement à la hausse de la criminalité. Les témoignages d'experts n'ont pas corroboré cette accusation. M. Frederick Zemans, d'Osgoode Hall, a déclaré:

«... la plupart des immigrants qui viennent au Canada ont peur du système judiciaire... et ils ont très peur d'avoir des problèmes de nature légale pendant qu'ils sont au Canada.» (10.5)

En outre, d'après une étude effectuée par le ministre du Solliciteur général en 1974, les statistiques indiquent que le taux de criminalité des immigrants est environ moitié moindre que celui des Canadiens (rapport 6/74).

#### Objectifs généraux

25. Le Comité convient que la politique d'immigration canadienne devrait répondre à certains besoins humanitaires et également servir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. En conséquence, il est favorable à ce que l'on continue à poursuivre les buts consistant à réunir les familles et à offrir un asile aux réfugiés; il recommande que ces deux groupes soient traités différemment des

autres immigrants: il faudrait continuer à exempter les membres de la famille immédiate de l'évaluation par le système des points et accorder à la venue des réfugiés une attention compatissante convenant à la nature et aux circonstances de chaque cas.

26. Le Comité reconnaît que c'est grâce à l'apport et aux efforts de générations successives d'immigrants, que le Canada s'est développé, devenant ainsi un pays où la vie est relativement sûre, riche, libre et satisfaisante. Environ quatre millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur compétence, leur énergie et leur enthousiasme ont considérablement ajouté à chaque facette de la vie canadienne, et ont créé une vibrante mosaïque culturelle. Le Comité croit fermement que l'établissement des immigrants de l'après-guerre aux côtés de nos deux cultures fondatrices représente l'un des chapitres les plus positifs de l'histoire du Canada depuis 1945. Il espère que l'immigration continuera à contribuer au bien-être économique, culturel et social du pays.

27. Si ces objectifs restent immuables, il est évident que le système actuel d'immigration a besoin d'être modifié et modernisé. On a présumé que l'immigration se réglait essentiellement d'elle-même, c'est-à-dire que moins de personnes désirent immigrer au Canada lorsque le chômage y est élevé ou l'économie mauvaise et qu'ainsi il y aurait toujours *automatiquement* un équilibre entre le nombre de candidats à l'immigration et la capacité économique du Canada de les intégrer. L'expérience a prouvé que cette supposition est fautive. Il est déjà manifeste que quoi qu'il arrive au Canada, la migration mondiale, motivée par un désir d'amélioration économique, s'accroît considérablement. En raison du petit nombre de pays prêts à recevoir des immigrants, la poussée exercée sur le Canada va dépasser sa capacité d'assimiler la nouvelle population.

28. La manière de voir des Canadiens au sujet de la valeur intrinsèque de la croissance a aussi énormément changé. La croissance n'est plus considérée comme synonyme de progrès mais comme l'un des facteurs contribuant à la congestion urbaine, la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables menaçant ainsi la qualité de la vie en général.

29. Pour ces raisons, le Comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quel qu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.

#### L'aide au développement et l'exode des cerveaux

30. Le Comité a étudié les arguments de certains mémoires voulant que le Canada considère l'immigration comme une méthode permettant d'atténuer les problèmes de surpopulation d'autres pays ou tout au moins comme une façon de soulager les souffrances de quelques-uns des nécessiteux de la terre.

31. Tout en affirmant que le Canada a l'obligation et le devoir de travailler à l'amélioration de la condition humaine à l'échelle internationale, le Comité, pour un certain nombre de raisons, est d'accord avec la plupart des mémoires pour rejeter l'idée que l'immigration au Canada pourrait ou devrait être un élément ayant quelque impor-